



REGIONS FRANCE

Pour une information plus rapide des collaborateurs, ce procès-verbal, établi sous la responsabilité du secrétaire de l'instance, est affiché avant son approbation définitive lors de la prochaine réunion de l'instance.

Comité Social et Économique

Le secrétaire

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ECONOMIQUE DE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE DU 30/06/2023

La réunion est présidée par Yvan HENAULT, DRH, assisté de Driss LAHMAMOUCI, de la Direction Prévention Santé Sécurité.

Compte Rendu CSE du mois de mai 2023

Le compte-rendu du CSE du mois de mai 2023 est approuvé à l'unanimité. Il est rappelé qu'il peut être consulté sur le Portail Travaux.

1^{ère} Partie : LA VIE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

1. Informations économiques

Yvan HENAULT présente l'information économique.

PC à fin mai 2023	189 950 K€
Activité à fin mai 2023	127 027 K€ (dont 1 376 K€ de grands projets)

Répartition de l'activité à fin mai 2023 :

Centre-Ouest	23 156 K€
IDF	25 885 K€
Nord	8 638 K€
VSL France	12 697 K€
Sud-Ouest	9 455 K€
Grand Est	27 485 K€
Grands Travaux Terrassement	14 577 K€
Grands Projets	1 376 K€
Gestion des déblais	1 461 K€

2. Situation de l'emploi

a. Informations sur les effectifs et mouvements de personnel

Au 31/05/2023, l'entreprise Bouygues TP Régions France est composée de 647 collaborateurs. L'effectif se décompose comme suit : 269 Cadres, 133 ETAM et 245 Compagnons. Sur ces 647 collaborateurs, 606 sont en CDI et 41 en contrat en alternance.

La mixité Cadre est de 22,96 %

- 41,7 % des collaborateurs sont des Cadres
- 20,5 % des collaborateurs sont des ETAM
- 37,8 % des collaborateurs sont des Compagnons

La moyenne d'âge tous statuts confondus est de 40,7 ans.

L'ancienneté moyenne tous statuts confondus est de 12,3 ans.

En mai 2023, nous comptabilisons :

- 14 recrutements (8 cadres / 6 ouvriers)
- 4 départs (1 compagnon, 1 ETAM, 2 cadres) (2 démissions/ 1 décès / 1 fin de CDD)

b. Consultation sur les prêts/emprunts de main d'œuvre

Le Comité Economique et Social est consulté pour les prêts et emprunts de main d'œuvre envisagés au sein de Bouygues TP Régions France. Les prêts et emprunts en cours sont généralement commentés. Les membres du CSE sont favorables à la mise en place de ces prêts et emprunts compte tenu de l'organisation de certains chantiers (chantiers GIE, Grand Paris...) et des besoins exprimés par ailleurs.

3. Point ASC

Béatrice LECLERC annonce l'ouverture des commandes de jouets de Noël.

Suite aux retours de collaborateurs sur les organisations précédentes, le CSE a décidé de consacrer le budget alloué au Noël des enfants uniquement sur la distribution de jouets. Il n'y aura donc plus d'arbres de Noël organisés, les budgets des commandes de jouets sont donc revalorisés, similairement à l'année dernière.

Pour rappel, peuvent bénéficier de ces cadeaux tout collaborateur de plus de 3 mois d'ancienneté et n'étant pas en période de préavis de départ de la société au 31/08/2023 pour tous ses enfants déclarés auprès du service RH de moins de 14 ans.

Votre commande de jouets ou de chèques cadeaux s'effectue sur le site internet de Joué Club <https://ece.jouclubentreprise.fr/login> (depuis les navigateurs Chrome ou Edge exclusivement) à l'aide de vos codes personnels envoyés par mail.

A partir du site internet et avant le jeudi 31 août 2023, vous pouvez au choix :

- Soit commander **les jouets de votre choix** (jusqu'à 3 choix possibles par enfant). Le CSE prend en charge jusqu'à 80€. Si votre choix se porte sur un jouet plus cher, vous pouvez effectuer un complément par carte bancaire directement sur le site internet. Les jouets seront distribués exclusivement sur le lieu choisi. Aucune réexpédition de jouet ne pourra être faite. Vous pouvez cependant, directement sur le site internet, demander une livraison à domicile. Nous vous demandons néanmoins de favoriser la livraison sur site.

Les jouets non récupérés sur le lieu choisi le vendredi 15 décembre 2023 seront offerts à une association. Si vous ne récupérez pas vous-même les cadeaux de vos enfants, veuillez transmettre IMPERATIVEMENT à Elodie TERRENI : e.terreni@bouygues-construction.com le nom de la personne qui récupérera vos jouets.

- Soit commander **une carte cadeau JOUET CLUB** d'une valeur de 70€ utilisable en magasin ou sur internet, qui sera envoyée à votre domicile. Pour cela, il vous suffit de rechercher « carte » et de l'ajouter au panier.

Si toutefois vous n'avez pas reçu l'exemplaire papier du catalogue par courrier c'est que votre adresse n'est pas à jour. Dans ce cas merci de l'envoyer par mail sur : e.terreni@bouygues-construction.com

- Soit commander **un chèque cadeau multi enseigne d'une valeur de 70€** qui sera envoyé à votre domicile. Pour cela, il vous suffit de rechercher « chèque » et de l'ajouter au panier. Si toutefois vous n'avez pas reçu l'exemplaire papier du catalogue par courrier c'est que votre adresse n'est pas à jour. Dans ce cas merci de l'envoyer par mail sur : e.terreni@bouygues-construction.com La commande de chèque multi enseigne est réservée aux enfants de plus de 10 ans.

Plus aucune commande ne sera prise en compte après le 31 août 2023.

En cas de difficulté sur le site, vous pouvez contacter Elodie TERRENI par email à : e.terreni@bouygues-construction.com

4. Consultation relative aux demandes d'aménagements d'horaires

- Chantier des Ardennes
- ✓ Collaborateurs concernés : 3 Cadres / 2 ETAM / 10 compagnons
- ✓ Motif du recours : En raison des circonstances exceptionnelles de travail en zone SNCF pour la réfection de quatre ouvrages d'art dans les Ardennes
- ✓ Date de mise en place :
 - Week-end du 04/08/2023 au 06/08/2023
 - Week-end du 11/08/2023 au 13/08/2023
- ✓ Durée :
 - Travaux durant les nuits de vendredi / Samedi et samedi/ Dimanche (S31 et 32 – 2023)

- Travaux durant les samedis 5/08 et 12/08/2023
- Travaux durant les dimanches 06/08/2023 et 13/08/2023

✓ Horaires : 6h-14h pour le premier poste/ 14h-22h pour le deuxième poste / 22h-6h pour les travaux de nuit

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d’horaires

- Chantier de la Passerelle à Rouges Barres de Marcq- en- Baroeul

✓ Collaborateurs concernés : 2 Cadres / 2 ETAM / 6 compagnons

✓ Motif du recours : Travaux de démolition de la passerelle à Rouges Barres dans le cadre du projet de démolition et construction d’une nouvelle passerelle. Intervention possible uniquement sous interruption temporaire de la catenaire SNCF et ILEVIA.

✓ Date de mise en place : du 12 août au 15 août 2023

✓ Durée : 3,5 jours de travail du 12 août/ 2h du matin au 15 août 2023 /14h

✓ Horaires : 24h/24 en 3 postes

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d’horaires

- Chantier Métro Ligne C de Toulouse

✓ Collaborateurs concernés : 3 Cadres / 3 ETAM / 10 compagnons

✓ Motif du recours : Travaux en bord de voies ferrées sous ITC SNCF

✓ Date de mise en place : 25/07/2023

✓ Horaires :

Un poste de travail de nuit de 8h du lundi au vendredi (de 21h à 6h dont 1h de pause) pour les semaines suivantes :

- Semaine 36 2023 (04 au 08/09/2023)

L	M	Me	J	V	S	D	
NPL	NPL	NPL	NPL	/	/	/	
8	8	8	8	0	0	0	32

- Semaine 37 2023 (11 au 15/09/2023)

L	M	Me	J	V	S	D	
NPL	NPL	NPL	NPL	/	/	/	
8	8	8	8	0	0	0	32

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier Pra Avesnelles
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadres / 5 compagnons
- ✓ Motif du recours : Respecter les délais de l'OCP 5 du 12 au 18 août 2023.
- ✓ Date de mise en place : samedi 5 août 2023
- ✓ Durée : 1 jour
- ✓ Horaires : 7h-13h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

5. Information sur les aménagements d'horaires connus et réalisés entre les deux réunions

- Chantier du Pont Simone Veil
- ✓ Collaborateurs concernés : 3 Cadres/ 3 ETAM/ 6 compagnons
- ✓ Motif du recours : Respect du planning contractuel
- ✓ Date de mise en place : 14 juillet 2023 et 15 août 2023
- ✓ Durée : 1 jour férié
- ✓ Horaires : 7h-16h30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier du PRA AVESNELLES
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 ETAM/ 5 compagnons

- ✓ Motif du recours : Respect des délais de l'OCP 5 du 12 au 18 août 2023
- ✓ Date de mise en place : 10 juin 2023
- ✓ Durée : 1 journée
- ✓ Horaires : 7h-13h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier Barrage de Vioreau
- ✓ Collaborateurs concernés : 2 Cadres/ 2 ETAM/ 14 compagnons
- ✓ Motif du recours : Accroissement de l'activité lié à l'accélération du chantier demandée par le MOA
- ✓ Date de mise en place : 26 juin 2023
- ✓ Durée : 3 mois de poste
- ✓ Horaires :
 - Poste 1 : 6h-14h
 - Poste 2 : 14h-22h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier Tram L5
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 ETAM / 9 compagnons
- ✓ Durée : 1 mois soit 4 samedis 10, 17, 24 juin et 1^{er} juillet
- ✓ Date de mise en place : à partir du samedi 10 juin 2023
- ✓ Horaires : 7H30-12h

Motif du recours : Demande du MOE en réunion le jeudi 30/05 de terminer les travaux pour le 30/06

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

2^{ème} Partie : LA VIE SANTE DE L'ENTREPRISE

1. Sécurité

Driss LAHMAMOUCI présente les résultats sécurité de Bouygues TP Régions France à fin mai.

Résultats Sécurité à fin mai 2023 pour Bouygues TP RF :

Taux de fréquence :	18,34	Objectif ≤ 4,5
TFG :	25,68	Objectif ≤ 25
Taux de gravité :	0,53	Objectif ≤ 0,90

5 AT avec arrêt

2 AT sans arrêt

Résultats sécurité à fin mai 2023 pour l'intérim :

Taux de fréquence :	22,48	Objectif ≤ 15
TFG :	22,48	Objectif ≤ 30
Taux de gravité :	0,18	

2 AT avec arrêt

0 AT sans arrêt

Driss LAHMAMOUCI présente ensuite le schéma des reconnaissances et des sanctions.

Le principe consiste à permettre aux managers de valoriser la constance et/ou les comportements pro-actifs en matière de sécurité (respect des 12 fondamentaux, des 13 règles qui sauvent, port irréprochable des EPI, identification des écarts sécurité, participation active aux Obeya) en désignant des leaders sécurité.

Il peut également s'agir de la reconnaissance immédiate de comportements vertueux (action visant à améliorer les conditions de travail sur chantier)

3^{ème} Partie : LA VIE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Question n°1 : Lors de la mise en place de la carte Restaurant, pour laquelle nous vous avons manifesté notre avis défavorable, vous nous aviez indiqué que vous nous feriez un retour quant à l'avis des utilisateurs ? Qu'en est-il ? Les retours que nous avons sont défavorables. En effet le fait que cette carte soit limitée à une dépense de 25€/jour hors dimanche et jour férié restreint beaucoup les collaborateurs. Quelle est la position de l'entreprise si les avis sont négatifs ? (CFTC)

Yvan HENAULT indique qu'il comprend que cette limite soit contraignante pour autant il précise qu'il n'y aura pas de retour sur la dématérialisation des cartes restaurant décidées par BYCN.

Question n°2 : Au CSE du mois d'avril, nous vous avons parlé du calcul des niveaux, des positions ainsi que des coefficients des collaborateurs. Pouvez-vous faire un retour des explications dans le compte rendu de cette réunion ? (CFTC)

Yvan HENault indique que pour connaître les minima applicables il convient de se référer à l'établissement de rattachement.

En effet, hors statut cadre (minima nationaux), les minima des statuts ETAM et Compagnons sont établis par les fédérations régionales.

Question n°3 : Pouvez-vous nous en dire plus sur les primes leader sécurité ? Qu'en est-il exactement de ces primes ? (CFTC)

Cf. partie sécurité

Question n°4 : Certains collaborateurs du terrassement ont eu des informations concernant un chantier Colas en Guyane. Pouvez-vous nous éclaircir sur le sujet ? Des collaborateurs du terrassement sont-ils amenés à rejoindre ce chantier ? (CFTC)

Yvan HENault indique que le groupe Colas qui a remporté un marché important en Guyane recherche des profils de conducteurs d'engins pouvant être prêtés quelques mois.

Si des collaborateurs sont intéressés, ils peuvent se rapprocher de la DRH.

Question n°5 : Sur le chantier de Guerville spécialisé VSL pourquoi y'a t'il autant de compagnons intérimaires d'une agence portugaise ? 90% en tout selon le conducteur de travaux ? (FO)

Yvan HENault indique que sur ce chantier nous avons recours à LIP intérim qui est une agence française spécialisée sur les métiers de la précontrainte.

La nationalité des collaborateurs et des intérimaires nous importe peu.

Question n°6 : Est-ce possible pour un compagnon en fin de carrière de travailler à 80% ? Soit 28 heures par semaine ? Si oui, quelles sont les conditions ? Quelle est la démarche à suivre ? (FO)

Yvan HENault rappelle que quel que soit le statut, un collaborateur peut demander un passage à temps partiel.

A l'inverse du congé parental d'éducation, le temps partiel est soumis à l'accord de l'entreprise.

Le salaire est alors proratisé. En fin de carrière, le collaborateur continue de cotiser en revanche sur un équivalent temps plein.

Question n°7 : La Direction peut-elle nous donner quelques précisions sur la nouvelle organisation au siège (RH, Direction)? (FO)

Yvan HENAULT indique que la note d'organisation a été présentée lors du dernier CSE. Il précise que Xavier de Beaulaincourt est désormais le DRH du Pôle TP en remplacement d'Etienne RENARD.

PRESENTS :

MEMBRES ELUS : Hervé DUMAS/ Olivier MONFRAY / Elodie TERRENI/ Antoine OUVRARD/ Camille ABRACHY/ Virginie LUCAS/ Christelle PETITPAS/ Frédéric MOGADJI/ Léo DAURIOS/ Vincent LEFEVBRE/ Eric DURIEZ/Didier SERIR/Simon DEHOVE/ Jean Marie DEVELTER

SECRETAIRE DU CSE : Béatrice LECLERC

Représentant syndical : David DUPONT

Béatrice LECLERC
La secrétaire du CSE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Béatrice Leclerc', with a stylized flourish at the end.